

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24- 140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-143 Attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS 12 DEC. 2024

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE 12 DEC 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24_143-DE
Mme Marie-Dominique PERCHET
Date de réception préfecture: 12/12/2024



Louvières



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-143-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

N° 24-143

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

RAPPORT

M. Daniel JUBERT rapporte que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions à verser dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale.

Depuis la création de ce fonds, par délibération n°18-080 du 5 juillet 2018, le comité consultatif de la vie commerçante a analysé 89 dossiers de demandes de subvention pour des animations portées par les commerçants.

Le Comité consultatif de la vie commerçante s'est réuni le 15 novembre 2024 pour analyser un nouveau dossier. Composé de représentants de la majorité et de l'opposition municipale ainsi que de représentants de l'association des commerçants, il propose l'attribution d'une subvention au projet des journées portes ouvertes du magasin « Georget Cycles » qui se sont tenues les 29 et 30 novembre 2024 avec un *escape game*, deux randonnées nocturnes et la venue d'un coureur cycliste professionnel.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la délibération n°18-080 du Conseil municipal du 5 juillet 2018 actant la création du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Vu la délibération n°21-068 du Conseil municipal du 12 avril 2021 actant la pérennisation et les nouvelles modalités d'instruction du Fonds municipal d'attractivité commerciale,

Considérant l'avis du Comité consultatif de la vie commerçante réuni le 15 novembre 2024,

VOTE la subvention suivante :

Raison sociale	Objet de la demande	Montant éligible de l'animation	Subvention proposée
GEORGET CYCLES	Journées portes ouvertes le 29 et 30 novembre 2024	4 880 €	2 000 €

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

